



565 387/4

Remplace parties de SIA 380/4:2006

Elektrizität in Gebäuden – Beleuchtung: Berechnung und Anforderungen Elettricità negli edifici – Illuminazione: calcolo e requisiti

Électricité dans les bâtiments – Éclairage: calcul et exigences



Numéro de référence: SN 565387/4:2017 fr

Nombre de pages: 48

Valable à partir du: 2017-05-01

Éditeur Société suisse des ingénieurs et des architectes Case postale, CH-8027 Zurich

Pour les désignations de fonctions on a constamment choisi la forme masculine, en vue d'une meilleure lisibilité. Les termes employés s'appliquent bien entendu également au genre féminin.

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation

2017-05 1er tirage

ou de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

		Pa	ge
Avai	nt-propos		2
0	Domaine d'application		5
0.1	Délimitation		5
0.2	Références normatives		5
1	Terminologie		6
1.1	Termes et définitions		6
1.2	Symboles, termes et unités		11
1.3	Indices		12
1.4	Représentation de la demande		
	en électricité		13
2	Étude de projet		14
2.1	Équipe de planification		14
2.1	Démarche		14
2.2	Demarche	•	14
3	Calcul de la demande en électricité		16
3.1	Généralités		16
3.2	Calcul de la puissance spécifique		17
3.3	Calcul des heures à pleine charge		
	annuelles (méthode 1)		20
3.4	Calcul de l'énergie annuelle par heure		
	(méthode 2)		25
4	Exigences		31
4.1	Généralités		31
4.2	Performances ponctuelles requises		31
4.3	Performances globales		32
4.5	r errormances grobales	•	J2
Ann	exe		
Α	(informative) Valeurs limites et		
	valeurs cibles typiques		35
В	(informative) Valeurs typiques pour		
	bâtiments existants		38
С	(informative) Exemples de bilans		
	électriques		40
D	(informative) Publications		43
Е	(informative) Index des termes		44

AVANT-PROPOS

La présente norme a pour objet l'utilisation efficace de l'électricité pour l'éclairage dans le bâtiment. Elle fournit une méthode permettant de calculer et d'évaluer la demande en électricité pour l'éclairage dans les bâtiments à construire ou à transformer. Elle définit les indices de référence et le modèle standard nécessaires à la description de la demande en électricité dans le bâtiment.

Le modèle de calcul tient compte des différents paramètres d'influence comme l'efficacité lumineuse des luminaires, la commande de l'éclairage, la grandeur des fenêtres, la luminosité des locaux, la protection solaire, etc. et permet au planificateur de planifier et d'optimiser la consommation d'énergie pour l'éclairage.

Cette norme s'adresse en premier lieu à l'équipe de concepteurs. Elle permet au maître de l'ouvrage de donner des consignes claires aux concepteurs sur la demande en électricité.

Elle s'adresse aussi au propriétaire et à l'exploitant dans la mesure où elle leur permet d'évaluer et de vérifier la demande en électricité des installations d'éclairage, notamment dans la perspective d'une éventuelle rénovation.

L'éclairage est un thème complexe. Sa planification et sa mise en œuvre exigent une vaste expérience et des compétences éprouvées. Lors de la mise en service, il faut vérifier si les performances énergétiques et qualitatives requises (puissance installée, commande de l'éclairage, éclairement lumineux, éblouissement, etc.) sont respectées. Comme les installations d'éclairage vieillissent et se salissent, une maintenance régulière doit être assurée pendant toute la durée de leur utilisation, généralement assez longue.

Les méthodes de calcul décrites dans la présente norme et les indices pour l'évaluation de l'efficacité énergétique se réfèrent avant tout à des utilisations dans des lieux de travail (bureau, école, vente, industrie, hôpital, etc.). Les valeurs caractéristiques requises pour l'éclairement lumineux et l'éblouissement correspondent à la norme SN EN 12464-1 (Éclairage des lieux de travail). Il existe des directives qui exigent des performances plus élevées, en particulier dans le domaine des établissements de santé (par ex. home pour personnes âgées). Ces exigences plus élevées peuvent être invoquées à titre d'utilisation spéciale lors de l'emploi de la norme SIA 387/4.

La présente norme contient deux méthodes différentes de calcul: un calcul à l'aide de facteurs et des heures à pleine charge (méthode 1) et un calcul par heure, avec les hypothèses correspondantes concernant le fonctionnement et la technique de commande et de régulation (méthode 2). La seconde méthode permet de calculer la demande en énergie pour l'éclairage par heure, afin de pouvoir en tenir compte dans le bilan énergétique global des locaux (en tant qu'apport de chaleur ayant une incidence sur le bilan thermique) et du bâtiment (en tant qu'élément de la demande en électricité). Le calcul justificatif de l'éclairage peut donc se faire avec la méthode par heure, lorsque celle-ci est de toute façon utilisée pour d'autres justificatifs et optimisations. Selon la norme SIA 380, c'est en général le cas pour les bâtiments climatisés.

La norme SIA 387/4 fixe les performances requises sous forme de valeurs limites et de valeurs cibles. Ces valeurs se fondent sur l'état de la technique en 2016. En raison du développement rapide de la technique LED, les exigences définies dans la présente norme devront être examinées et adaptées dans environ trois ans.

Alors que la norme SIA 380/4:2006 portait sur la demande en électricité spécifique pour l'éclairage, la ventilation et la climatisation, la présente norme ne porte plus que sur les exigences relatives à l'éclairage. Le calcul et les exigences dans le domaine de la ventilation et du climat sont décrits et fixés dans les normes SIA 382/1 et 382/2. Pour les autres consommateurs d'électricité, on consultera désormais le cahier technique SIA 2056 Électricité dans les bâtiments – Calcul de l'énergie et de la puissance.

Commission SIA 387/4

Organisations représentées dans la commission SIA 387

Electrosuisse Association pour l'électronique, les technologies de l'énergie et de l'information

EnFK Conférence des services cantonaux de l'énergie FHNW Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse

OFEN Office fédéral de l'énergie

SIA BGT Groupe professionnel technique de la SIA

SIA KGE Commission SIA pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment

SLG Association suisse pour l'éclairage

USIE Union Suisse des Installateurs-Électriciens

Commission SIA 387

Représentant de

Président Volker Wouters, dipl. El.-Ing. HTL/SIA, Pratteln SIA KGE

Membres Jürg Bichsel, Prof. Dr, dipl. El.-Ing. ETH/SIA, Gipf-Oberfrick SIA BGT, FHNW

Armin Binz, Prof., dipl. Arch. ETH/SIA, Baden (jusqu'à 11/2015)

Architecte
Olivier Brenner, dipl. Ing. HTL, Herisau

Stefan Gasser, dipl. El.-Ing. ETH/SIA, Zurich

Budolf Goiseler, dipl. El.-Ing. EH. Zurich

Budolf Goiseler, dipl. El.-Ing. EH. Zurich

Rudolf Geissler, dipl. El.-lng. FH, Zurich Bureau d'études

Olivier Meile, dipl. Ing. FH, Berne OFEN
Martin Ménard, dipl. Masch.-Ing. ETH/SIA, Zurich SIA KGE
Jürg Nipkow, dipl. EI.-Ing. ETH/SIA, Zurich SIA KGE

Josef Schmucki, eidg. dipl. Elektroinstallateur, Fehraltorf

Markus Simon, dipl. Energietechniker FH, Zurich

Ville de Zurich, maître d'ouvrage

Jürg Tödtli, Dr sc. techn., dipl. El.-Ing. ETH/SIA, Zurich SIA KGE

Daniel Tschudy, dipl. Arch. ETH/SIA, Zollikerberg Bureau d'études, SLG

Werner Ulrich, Nyon Bureau d'études

Beat Willi, eidg. dipl. Elektroinstallateur, Zurich VSEI

Responsable bureau SIA

Luca Pirovino, dipl. Kultur-Ing. ETH/SIA, Zurich

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 387/4 le 9 mars 2017.

Elle est valable à partir du 1er mai 2017.

Elle remplace la partie éclairage (chiffres 3.3 et 4.3) de la norme SIA 380/4 L'énergie électrique dans le bâtiment, édition 2006.

Copyright © 2017 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.